

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Grauves, sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune.

Présents : Mr BAUCHET Jean-Marie, Mr TISSERAND Patrick, Mme VERMEERSCH Odile, Mr LE FLOCH Jean-Claude, Mr PERTOIS Gilles, Mr BOUCQUEMONT Jacky, Mme CAPELLE Brigitte, Mr HUBERT Cyril, Mr LEBLOND Odil, Mr DAMBRON Cyril et Mr GAUCHER Jérôme.

Absent : Mr COURTY José

Secrétaire de séance : Mr BAUCHET Jean-Marie

Le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Mr DAMBRON Cyril à 19h05.

N° 25/2018 : PROJET DE PERIMÈTRE D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral en date du 17 août 2018 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion de syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Marne Moyenne,
- Syndicat mixte des Tarnauds,
- Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la Vière,
- Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Orconte,
- Syndicat à vocation unique pour l'aménagement hydraulique de la rivière Somme,
- Syndicat à vocation unique pour l'assainissement des Vallées du Cubry, du Soudron et autres cours d'eau annexes,
- Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la Marne.

Il est proposé un projet de création d'un Syndicat Mixte du Bassin versant de la Marne Moyenne issu de la fusion des sept syndicats cités ci-dessus

La commune de Grauves doit se prononcer sur le projet de périmètre et la fusion des syndicats.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'émettre un avis favorable au projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunal « Syndicat Mixte du Bassin versant de la Marne Moyenne ».
- D'émettre un avis favorable à la fusion des sept syndicats.

⇒ Arrivée de Mr GAUCHER Jérôme à 19h15.

N° 26/2018 : CONVENTION "PAYS D'ART ET D'HISTOIRE"

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier daté du 27 juin 2018 du Maire d'Épernay, Mr Franck LEROY, concernant la convention de partenariat « Pays d'Art et d'Histoire ».

La commune de Grauves a été sollicitée pour intégrer le périmètre du futur « Pays d'Art et d'Histoire ». A présent, ladite convention de partenariat a pour objectif de fixer le périmètre et de pérenniser le projet.

Après lecture, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De confirmer son engagement dans le projet « Pays d'Art et d'Histoire »
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ville d'Épernay

N° 27/2018 – REMBOURSEMENT DE FRAIS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Odile VERMEERSCH, 3^{ème} Adjointe, a avancé des frais pour le fleurissement (plantes et pots de fleurs) de la commune pour un montant de 111.55€ (55.15€ + 56.40€) chez VillaVerde à Pierry.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de rembourser la somme de 111.55€ à Madame Odile VERMEERSCH pour les frais engagés (compte 6068).

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Monsieur le Maire informe que le jury régional de Villes et Villages Fleuris a attribué la deuxième fleur à la commune de Grauves. La cérémonie de remise des prix aura lieu le jeudi 18 octobre à Saint-Dizier. Il remercie la commission Environnement et Fleurissement ainsi que les habitants bénévoles. Le Conseil Municipal remercie tout particulièrement Mme VERMEERSCH Odile, 3^{ème} Adjointe et Vice-Présidente de la commission Environnement et Fleurissement, pour son dévouement. Réception à prévoir afin de remercier l'ensemble de ces personnes pour le travail réalisé et la récompense obtenue.

Mme VERMEERSCH Odile ajoute que Grauves est la seule commune marnaise à obtenir une deuxième fleur cette année. Elle ajoute que la commission et les bénévoles ont dû faire face à l'absence d'un employé communal durant 3 semaines. Les employés communaux ne gérant que l'arrosage, elle s'occupe de désherber et nettoyer les massifs et plantations du fait que les produits phytosanitaires sont interdits. Elle pense qu'il faudrait revoir les tâches des employés communaux notamment sur la propreté du village. Des tables de pique-nique et des poubelles sont encore à installer, elles sont entreposées dans les ateliers communaux.

Mr TISSERAND Patrick, 2^{ème} Adjoint, fait part que les heures passées devraient être comptabilisées pour évaluer l'économie sur la main d'œuvre.

⇒ Monsieur le Maire fait part de la circulaire ministérielle concernant la création d'un répertoire électoral unique (REU). Une commission de contrôle doit être instituée dans chaque commune. En raison d'un courrier reçu par mail quelques heures avant le conseil municipal, ce point est reporté au prochain conseil.

⇒ Suite à la reprise des activités le vendredi soir à la salle associative, vient se poser le problème de l'horaire de l'état des lieux d'entrée des locations de cette salle. L'activité sera décalée ou réalisée dans une autre salle ou l'état de lieux sera effectué par un conseiller municipal.

⇒ Les locataires de l'appartement situé 7 rue d'Épernay (porte à gauche) sont partis le 09 septembre 2018. Suite à l'état de lieux de sortie, le logement peut être reloué. Des travaux de réfection seront à prévoir lorsque les futurs locataires donneront leur préavis.

- ⇒ Suite au projet de jumelage avec une ville belge, Monsieur le Maire propose de créer une commission tourisme. Il est préférable d'attendre la réunion du 21 septembre 2018 pour désigner les membres de cette future commission.
- ⇒ Monsieur le Maire évoque un problème de facturation de la consommation d'eau de la mairie et qu'il a rendez-vous avec les responsables du service des eaux de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne le 18 septembre 2018.
- ⇒ Pour la période des vendanges, des gens du voyage se sont installés sans autorisation sur le terrain de football en saccageant les barrières. Monsieur BOIVIN, un riverain, est intervenu et a réussi à les faire partir. Il en a fait part aussitôt à Monsieur le Maire. Mr BOIVIN a placé des gravats pour interdire l'entrée.
Un article va paraître dans l'Union du 18 septembre 2018 sur les incivilités commises par les gens du voyage et sur le ras le bol des maires des communes concernées par les vendanges.
- ⇒ Suite au contrôle annuelle de l'aire de jeux située rue des Buttes, la porte de la clôture n'est plus aux normes. Prévision de la changer ou de mettre en place un autre système de fermeture.
- ⇒ Suite aux problèmes d'ordures ménagères et autres sur les terrains d'accueil des gens du voyage, Monsieur le Maire rappelle que chaque vigneron est dans l'obligation de réserver des containers dès le mois de juin auprès de la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne.
- ⇒ Monsieur le Maire fait part d'un problème de chemin et de bornage «Chemin des Bergelottes ». En l'absence de Monsieur COURTY José, Conseiller Municipal, ce point sera revu au prochain conseil.
- ⇒ Concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est convenu d'un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) suite à l'avis formulé par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).
Pour rappel : depuis le 27 mars 2017, le Plan d'Occupation des Sols (POS) devenu caduc et dans l'attente de la validation du PLU, seul le Règlement National Urbanisme s'applique pour instruire les dossiers.
- ⇒ Le Forum des Associations aura bien lieu le dimanche 23 septembre 2018 au terrain de football de Grauves. Monsieur HUBERT Cyril, Conseiller Municipal et Vice-Président de la commission Sport et Relations avec les Associations, déplore le manque d'implication des Présidents (manque de communication auprès de leurs membres, le retour tardif des réservations ou de non-participation...). Après plusieurs rappels, 98 adultes et une vingtaine d'enfants sont inscrits au repas.
- ⇒ Monsieur DAMBRON Cyril, Conseiller Municipal, rappelle de nouveau que sa borne n'est toujours pas remise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Jean-Pierre JOURNÉ